

Tuerait-on l'abeille une 2^{ème} fois, pour sauver Gaucho/Régent TS ?

Novembre 2004

Rapport paru sur www.apiculture.com le 21 janvier 2005

Le Syndicat des Apiculteurs Professionnels des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes.

Président : Guy BROSSIER

Secrétaire : Philippe VERMANDERE (02.51.52.80.65)

Introduction : Le réseau DGAI de surveillance des troubles de l'abeille

A. Analyse du bilan du réseau DGAI

1. Un bilan "avant la lettre"
2. A la lecture du bilan.
3. Les conclusions du bilan 2004 du réseau DGAI.

B Le réseau de la DGAI : les dessous des cartes.

1. Le pari du traitement de la semence.
2. Apiculture et les années Gaucho / Régent : quelques points marquants !
3. Le sauvetage du traitement de la semence.

C. Résumé et conclusions.

Annexes

- 1 : *Constataction des troubles en apiculture – année 2004 (Source : MAAPAR).*
- 2 : *Les intoxications des abeilles par produits phytosanitaires : quelques généralités*
- 3 : *Les perles du bilan 2004*
- 4 : *AFSSA/Sophia-Antipolis : faux-frère de l'apiculture ?*

En France, le MAAPAR, ministère de l'agriculture, est en charge d'homologuer les spécialités phytosanitaires et de veiller à leur bon usage. Accusées depuis de nombreuses années par les apiculteurs d'intoxiquer leurs abeilles plus particulièrement dans leur application « *traitement de semences* », les molécules insecticides fipronil et imidaclopride ont finalement été sanctionnées par le ministère : en ce début 2004 des suspensions d'autorisations ont été prononcées contre elles.

Le ministère, défenseur de l'apiculture donc ?

D'un autre côté, le ministère a donné la primeur à BASF et autres parties adverses, d'un bilan basé sur des "*enquêtes apicoles émanant de toutes les DDSV françaises*".

Que pouvait-il bien contenir pour autoriser ces initiés à clamer l'innocence du fipronil et de l'imidaclopride, et qui plus est, à renvoyer les apiculteurs vers leurs propres responsabilités dans cette "*affaire de surmortalités*" ?

Nous analyserons ce bilan et le situerons dans son contexte.

Nous chercherons à savoir qui, de l'abeille ou des traitements de semences Régent TS et Gaucho, le ministère défend vraiment.

Au passage, nous vérifierons ce que sont devenues ses déclarations d'intention qui affichaient la "*volonté de clarifier la situation*", le désir de transparence et d'indépendance, au bénéfice du plus grand nombre.

Le lecteur jugera à travers cette enquête.

Introduction

Le 12 octobre 2004, la DGAI¹ publiait sur le site du MAAPAR¹, **un document intitulé : « Constatation de troubles en apiculture/ année 2004 »** censé résumer « les réponses de l'ensemble des DDSV² à (une) enquête » (voir annexe 1.)

La S^{té} BASF qui manifestement avait bénéficié de fuites depuis 1 mois, a voulu l'exploiter : elle y voyait des raisons pour revendiquer l'innocence du Régent TS dans les « *surmortalités des abeilles* ». Parallèlement et au secours du Gaucho, M. J.P. Faucon (AFSSA/ Sophia-Antipolis) monta au créneau, dans le Figaro du 12 octobre. De fait, le document faisait mention à quelques endroits de : « *produits phytosanitaires* »

Le document se présente comme une compilation austère de données brutes sommaires, sur 3½ pages : aucune explication autre n'est fournie, tant en ce qui concerne la définition et les objectifs de la dite enquête qu'en ce qui concerne son protocole et sa nomenclature. **Ce document est a priori inintelligible.**

Observons déjà qu'en ce qui concerne l'apiculture, les DDSV considèrent souvent qu'elles n'ont pas d'autre mission que de lutter contre les 5 maladies réputées contagieuses : par conséquent elles ne se donnent pas les compétences pour juger en matière d'intoxications par *produits phytosanitaires*.

Toutefois, les DDSV² ont été associées aux SRPV³ dans un « *réseau de surveillance des troubles de l'abeille, provoqués par l'usage des produits phytosanitaires* » à la fin de l'été 2002. Ce réseau lancé par la DGAI, avait généré un premier « *Bilan 2003 – Constatation de troubles* », où les *troubles* se déclinaient en « *mortalités brutales* » et « *dépopulations importantes* »

Il semble que le document : « *Constatation de troubles en apiculture – année 2004* » soit le **bilan 2004 du dit réseau DGAI de surveillance des troubles de l'abeille**, car il fait une ventilation identique des *troubles de l'abeille*.

Le réseau DGAI de surveillance des troubles de l'abeille

Mis en place depuis août 2002, le réseau DGAI de surveillance des "*troubles de l'abeille*", est présenté comme devant recenser les incidents d'intoxication par produits phytosanitaires, s'exprimant par des phénomènes de "*mortalités brutales*" et de "*dépopulations importantes*" (voir aussi annexe 2 : "*les intoxications des abeilles par produits phytosanitaires*")

- ***Mortalités brutales*** (définition donnée en bas de page du bilan 2003 du réseau DGAI) = « *phénomène soudain, observé de visu aux alentours des ruches* »

On ne connaît pas de maladies apiaires, dont les effets soient foudroyants au point de causer de la mortalité brutale, soudaine au sens de la définition.

On peut dire que **hormis dans le cas d'une faute technique (famine, pillage)**, que l'apiculteur avisé saura finalement éviter, **la mortalité brutale est consécutive à une intoxication.**

¹ DGAI : Direction Générale de l'Alimentation, une des DG principales du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (MAAPAR)

² DDSV : Direction Départementale des Services Vétérinaires. Au niveau national, les DDSV répondent à la SdSPA : Sous-Direction de la Santé et de la Protection Animale, de la DGAI

³ SRPV : Service Régional de la Protection des Plantes, plus particulièrement chargés de s'assurer du bon usage agricole des produits phytosanitaires. Au niveau national, les SRPV répondent à la SdQPV : Sous-Direction de la Protection et de la Qualité des Végétaux, de la DGAI

Le réseau de surveillance des intoxications devrait être actionné, chaque fois que dans ou devant la ruche, un tapis d'abeilles mortes, de date récente, est constaté. Il doit l'être dans les plus brefs délais, ceci afin de préserver un maximum de chances de prélever des échantillons positifs, permettant d'établir des liens de cause à effet.

- **Dépopulations importantes** (définition : idem, bilan 2003) = « *pas ou peu d'abeilles mortes, mais plutôt des abeilles n'étant pas rentrées à la ruche* »

Au contraire des *mortalités brutales* avec des milliers de cadavres d'abeilles comme témoins, les *dépopulations massives* consécutives à une intoxication, sont très difficiles à prouver, dans la mesure où généralement ... il n'y a pas de traces évidentes devant la ruche.

Qui dit dépopulation, compare nécessairement une population présentée comme amoindrie à celle de la même colonie peu de temps avant, et que l'apiculteur est seul à avoir vue "entière" : le constat de dépopulation ne se fonde *a priori* que sur son jugement d'expert.

On peut apprécier une *dépopulation massive*, en comparant à un même moment X, une colonie qui vient d'essaimer à celles du même rucher qui n'ont pas essaimé : même les non-spécialistes pourront facilement s'en convaincre !

S'agissant des dépopulations à la suite d'une intoxication, comme c'est notamment le cas depuis 8-10 ans autour de la miellée sur cultures d'été, il n'est plus possible de faire ce genre de comparaison, car le phénomène touche alors *toutes* les ruches en même temps.

Nous pourrions nous réjouir que le *réseau DGAI de surveillance des troubles de l'abeille*, provoqués par l'usage des produits phytosanitaires prenne en compte la *dépopulation importante*.

Toutefois le constat de *dépopulation massive* repose d'abord sur le crédit qu'on accorde à l'apiculteur d'autant que les indices quantifiables de la dépopulation sont absentes, les compteurs d'abeilles défaillants, les doses infinitésimales malgré tout responsables de la dépopulation, si difficiles à retrouver.

Pourquoi rester dans cette impasse et ne pas rechercher des indices plus subtils mais néanmoins révélateurs de la dépopulation au niveau des déséquilibres qu'elle crée nécessairement dans la dynamique de la colonie d'abeilles (l'absence d'une classe d'âges parmi les adultes, la proportion adultes par rapport à la surface du couvain, le rapport couvain operculé sur couvain ouvert, la présence de couvain refroidi).

- **Une notion "troubles de l'abeille" équivoque.**
(voir annexe 3. : les différents réseaux en apiculture)

- **En août 2002, le « *réseau DGAI de surveillance des troubles de l'abeille* »** est mis en place, en partenariat avec le CNDA¹ et la FNOSAD².
Il fait appel au technicien ADA¹ ou à l'ASA² qui en un premier temps vérifie sur le terrain le bien-fondé d'une déclaration de *troubles provoqués par l'usage de produits phytosanitaires* et ensuite lance l'alerte.
Depuis la note de service DGAI du 26.05.04, détection et alerte auprès de l'administration (DDSV) ne sont plus assurées que par l'ASA, qui pourtant n'a ni compétence reconnue, ni connaissances particulières en matière d'intoxications.

¹ ADA : Association de Développement en Apiculture : anime le développement technique et économique de la filière apicole au niveau régional. Ces ADA se regroupent au niveau national, dans le CNDA : Centre National du Développement Apicole

² ASA : Agent Sanitaire Apicole (avec grade de : assistant, spécialiste apicole, aide spécialiste apicole) : environ 2600 ASA, dont plus de 90% sont des apiculteurs (souvent apiculteurs de loisirs), le complément étant constitué par des agents des DDSV. Généralement adhérent à la FNOSAD (Féd. Nat. des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales) qui publie : La Santé de l'Abeille, mensuel.

Pour ce réseau DGAI : "troubles de l'abeille" = intoxication, exclusivement.

- **Au printemps 2002, le RESATA .** Pour le **Réseau Sanitaire Apicole des Troubles de l'Abeille**, lancé sous les auspices du CST², AFSSA et la FNOSAD avaient introduit la notion de "troubles de l'abeille" qu'elles ont définie comme « *les problèmes rencontrés par les apiculteurs au cours d'une année apicole, tels : mortalité d'abeilles, affaiblissement de colonies, pertes de reines, baisse de récolte, ...* » .
Pour le RESATA : "troubles de l'abeille" = tout trouble, sans référence à l'intoxication.
- **Depuis 1993, le RESAN.** Les services vétérinaires (DDSV) ont une mission générale de 'lutte contre les MRC' (*Maladies Réputées Contagieuses*). Pour la détection sur le terrain de ces MRC, ils font appel à un réseau d' Agents Sanitaires Apicoles, les ASA.
 Les données épidémiologiques sont consignées dans le rapport annuel du **Réseau d'Epidémiologie-Surveillance Apicole National**, ou RESAN

Pour le RESAN : "troubles de l'abeille" = maladies, détectées par l'ASA

Lorsque vers la mi-octobre 2004 BASF, AFSSA et quelques média ont communiqué sur « *les réponses des DDSV à l'enquête* », il fallait comprendre que le bilan 2004 émanait du « *réseau DGAI de surveillance des troubles, provoqués par l'usage des produits phytosanitaires* ».

Ce réseau était d'autant plus intéressant qu'il reconnaissait que l'intoxication d'une colonie pouvait dans un certain nombre de cas aussi résulter en *dépopulations massives*, en dehors des *mortalités brutales* "classiques".

Malheureusement, aucun protocole de mesure de ces dépopulations n'ayant été arrêté, il est illusoire de faire valider leur constat par l'apiculteur.

Pour la détection de l'intoxication, qui est le 1^{er} niveau de ce réseau, la DGAI ne fait plus appel qu'à l'Agent Sanitaire Apicole (ASA). Pourtant l'ASA subit l'influence :

- de sa formation, d'abord concernée par la question des maladies,
- de l'information "Santé de l'Abeille" qui lui distille subtilement qu'un *trouble de l'abeille* est dû à beaucoup de causes et en dernier lieu à l'intoxication,

Faudra-t-il donc s'étonner si le réseau DGAI passait à côté de son objet premier, qui est celui de la surveillance des incidents d'intoxication de colonies par produits phytosanitaires ?

La DGAI pouvait-elle ignorer que l'**imposition** de l'ASA était particulièrement malheureuse ?

A. Analyse du bilan du réseau DGAI.

1. Un bilan "avant la lettre"

Dès le 13.09.2004 lors d'une rencontre avec la presse agricole, BASF présente un premier bilan des "enquêtes DDSV" portant sur 75 départements.

Le lendemain il est confirmé par un communiqué de BASF, que « *des surmortalités ont été recensées dans 0,05% des ruchers* ».

Passant sur quelques grossières erreurs ... - les loques sont des maladies du couvain ayant des bactéries comme agent causal et n'ont évidemment rien à voir avec des acariens ; l'intoxication printanière en Vendée était évidemment conséquence aux poussières de semis issues d'un chantier de semis de maïs Régent - BASF conclut son communiqué : « *Cette enquête exhaustive des DDSV confirme qu'on ne peut imputer au fipronil/ Régent TS la responsabilité des surmortalités d'abeilles* »

De toute évidence, ces *données provisoires* proviennent d'une fuite organisée par la DGAI, maison-mère des DDSV via sa SdSPA (Sous-Dir. de la Santé et de la Protection Animale)

Le 12.10.2004, le Figaro annonce avoir pris connaissance de l'étude intégrale, qui à son avis : « (...) *dédouane clairement les deux insecticides Gaucho et Régent, interdits au printemps dernier* ». Le journaliste Y. Miserey s'interroge sur les raisons qui font que cette étude, dont il a manifestement connaissance depuis quelques jours, n'ait toujours pas été rendue publique en ce 12 octobre.

Ce même jour, en intranet, sous le titre « *Gaucho-Régent / Mortalité des abeilles : aucun lien de cause à effet* », la FNSEA annonce qu'elle aussi « *s'est procurée le bilan, qui a fait l'objet de fuites à la presse* » et d'ajouter qu'il « *n'a mis en évidence aucun cas de lien avéré entre les troubles des abeilles et des dépassements de seuils de présence de phytosanitaires* »

Le Figaro et la FNSEA ont même appris « *de l'entourage d'Hervé Gaymard* » que : « *les instances scientifiques seraient rapidement saisies sur ces résultats.* »

Nous découvrons le lendemain sur le site du MAAPAR, mais daté du 12.10.2004, un document intitulé « *Constatation de troubles en apiculture – année 2004* » : nous nous demandons si ce document correspond bien au fameux bilan 2004, sur lequel Figaro, AFSSA, FNSEA, BASF se sont entendus, tellement il est a priori inintelligible.

Le bilan **2003** « *Constatation de troubles* » a été diffusée tardivement sous la forme d'une note de service DGAI/SdSPA/N2004-8192, le **27 juillet ... 2004**

C'est loin d'être le cas pour le bilan 2004 (01.01 - 31.12 ?) **car la DGAI organisa dès début septembre 2004 des fuites de bilans provisoires, au bénéfice de BASF, industriel privé.**

Pourtant à l'occasion du lancement de son *réseau DGAI de la surveillance des troubles*, en août 2002, la DGAI avait demandé à ses représentants locaux (SRPV, DDSV) que tout rapport soit envoyé directement vers les experts scientifiques (AFSSA, Groupe Abeilles) : ceux-ci étant tenus **de valider scientifiquement** les actions entreprises par un bilan annuel qu'ils transmettront ensuite à la DGAI.

La DGAI a manœuvré et a subtilisé les rapports au circuit régulier, de manière à contrôler seule la rédaction d'un bilan et son "exploitation".

Et alors que le réseau DGAI devait s'intéresser à l'ensemble des incidents d'intoxication, c'est de concert et avant la publication du bilan, que semenciers, BASF, diverses structures professionnelles agricoles, mais aussi AFSSA/Sophia-Antipolis claironnaient l'innocence de Gaucho ou de Régent TS.

La connivence est avérée mais la ficelle est plutôt grosse !

2. A la lecture du bilan.

➤ Dans la presse du 12 octobre.

L'article du journaliste Y.Miserey (le Figaro, 12.10) qui révéla les fameuses enquêtes DDSV, ne pouvait cacher que l'offensive ne s'embarrassait pas de détails.

M.Miserey avait trouvé : « (... *encore plus*) *troublant* » que :

« *on ne trouve aucune mortalité d'abeilles dans les Landes où le maïs Gaucho est abondamment cultivé* »

Dans l'article, son interlocuteur M. Faucon de AFSSA, plutôt que d'argumenter sur son étude sans intérêt, aurait dû rappeler que le bilan du RESATA 2002, dont il est le co-rapporteur, avait désigné les Landes en 5^{ème} position des départements les plus touchés par « *les troubles de l'abeille* ».

Encore une contradiction dans cet article du Figaro :

« *dans le Loiret, où les apiculteurs avaient dénoncé les méfaits du Gaucho et du Régent, les services vétérinaires attribuent clairement l'origine de l'affaiblissement des colonies à la loque, la varroase, les mauvaises pratiques sanitaires apicoles, le climat défavorable et le blocage des pontes* ». RESATA 2002 avait dénombré 1 seul rucher à problème dans le Loiret.

Nous avons pu vérifier plus tard à quoi pouvait correspondre cette avalanche de problèmes : il ne concerne finalement que de 4 ruchers présentant des *mortalités brutales*, auxquels ont été attribuées en tout ... 12 hypothèses (soit 3 hypothèses par rucher : un record !) Il est donc inapproprié de prétendre que les services vétérinaires étaient *clairement* fixés sur la vraie raison des mortalités : seul sont proposées des hypothèses (d'ailleurs en nombre suffisamment important pour espérer qu'une entre elles soit finalement la bonne !)

Manifestement M.Miserey, pourtant le spécialiste-Figaro ès Gaucho/Régent, aurait pu sur ce point précis comme d'ailleurs sur d'autres dans son texte, réfléchir un peu plus et lire un peu mieux avant de faire son papier.

➤ Le bilan que nous découvrons le lendemain 13 octobre, après le cercle des privilégiés.

Ce qui nous frappe d'emblée dans le bilan du *réseau DGAI de surveillance des troubles* est le fait que **sur les 246 déclarations dans ce réseau qui traque l'intoxication, la DGAI n'aurait retenu l'hypothèse de l'intoxication que dans 26 cas, soit : 11% des déclarations** (ou aussi : 7,9% des 330 hypothèses émises pour 246 cas de *troubles*).

Nous ne pensons pas que d'aucuns oseraient en conclure que 9 apiculteurs sur 10 sont des sonneurs d'alarme trop besogneux ou encore : des apiculteurs peu sérieux ...

Ce maigre résultat pourrait s'expliquer si les exigences pour pouvoir évoquer cet "*hypothèse de l'intoxication*", et dont nous ignorons tout, étaient par trop drastiques. Pourtant chèrement acquis, ce label ne semble pas pour autant être une référence sûre. Voyons comment la DGAI déclare comme non élucidés, des cas où l'hypothèse d'intoxication a été retenue sans qu'aucune autre hypothèse ne vienne la concurrencer.

Citons :

- *la présence de toxiques est confirmée*, comme dans les 3 cas de *dépopulations massives* dans les départements de l'Isère et du Rhône,
- *la mauvaise pratique agricole est constatée*, comme dans le cas de *mortalité brutales* dans la Nièvre.

Malaise aussi quand on lit, s'agissant des Pyrénées Atlantiques, ce commentaire ingénu : « *résultats phyto positifs, mais sans dépassement du seuil toxique* » (?). On y mesure tout l'espace qui sépare le toxicologue du gratte-papier de la DGAI !!

La DGAI est notamment en charge de la gestion des produits phytosanitaires, et de l'homologation de chacun d'entre eux. Elle ne peut exercer cette responsabilité sans les avis scientifiques se rapportant aux impacts toxicologiques, écotoxicologiques et sur l'environnement.

Or la DGAI n'a aucune capacité d'expertise scientifique, ni aucune mission en ce sens et pour cause : les fonctions de l'évaluation du risque et celle de la gestion du risque sont strictement séparées.

Mais surtout l'intoxication a été relativisée et banalisée, en la fondant dans un énorme fourre-tout d'aléas les plus divers : nous avons vu comment certains choix de la DGAI (qualité de l'ASA, l'ambiguïté du RESATA) devaient nécessairement contribuer à cette confusion en amont du réseau, c'est à dire au niveau de la détection des incidents et de la collecte des données de terrain. Ainsi dans son bilan 2004, il est question de :

- "actes de malveillance" : qui devraient plutôt faire l'objet d'une enquête policière.
- "blocages de ponte en été; reine morte; climat défavorable" : le lot régulier de la colonie d'abeilles depuis toujours ; la technicité de l'apiculteur peut aider à mieux passer le cap.
- "maladies ; mauvaises pratiques apicoles" : qui concernent au premier chef le RESAN pour : Réseau d'Epidémiologie-Surveillance Apicole National

A la lecture du bilan, la confusion au niveau de la collecte des données de terrain est patente : réseau DGAI, RESAN et RESATA sont allègrement mélangés !

En dépit des dispositions qu'elle avait prises en août 2002 et qui prévoyaient de recourir à l'expertise, du Groupe Abeilles (Comtox) et de AFSSA/Sophia-Antipolis, pour organiser et valider le bilan de son réseau, la DGAI aurait fait l'impasse sur l'avis des experts, avec le résultat que nous connaissons : une compilation austère et sauvage de données de terrain arbitraires, sans commentaires ni explications, digne émanation de l'opacité régnant dans ce service. Toutefois au vu de ses commentaires dans la presse, nous notons que AFSSA a eu connaissance de ce bilan avant sa publication.

Par son choix de ne pas s'embarrasser des scientifiques, la DGAI s'est interdite de consulter ceux qui devaient apporter au réseau, en plus de la consistance, également : pertinence et objectivité.

Faut-il donc s'étonner si ces bilans sont emprunts de légèreté désarmante et de partialité choquante, à l'image de ce que nous relations en début de ce point, s'agissant de l'hypothèse de l'intoxication.

Pour illustrer encore plus ce propos, nous invitons à lire en Annexe 3., un recueil de perles découvertes entre les rares lignes du bilan et au détour d'un tableau.

3. Les conclusions du bilan 2004 du réseau DGAI.

➤ Les résultats, concrètement ...

Dans le tableau récapitulatif du bilan 2004 (12.10.2004), la DGAI constate que 142 des 246 déclarations, soit **58%**, sont à classer parmi les « **cas non élucidés** ».

Cela pourrait signifier que les moyens dont s'est doté le réseau étaient insuffisants :

- s'agissant *des moyens logistiques* : d'après les notes de service DGAI, le financement des analyses pathologiques, palynologiques et toxicologiques est assuré par l'Etat (au titre d'un budget 44-70, articles 10 et 20). Par contre en amont, DDSV et ASA conservent souvent le minimum de prudence administrative pour ne pas intervenir au-delà des affaires sanitaires : la saisie des données sur le terrain est nécessairement incomplète. (voir plus haut)
- Quant au traitement des données de terrain : en refusant les avis des scientifiques, la DGAI savait qu'elle devait singulièrement réduire ses chances "d'élucider" le plus de cas possibles. (voir plus haut)

Cependant soulignons que **la DGAI conclut** son bilan 2004 par un tableau récapitulatif : « **hypothèses et remarques sur l' (les) origine(s) éventuelle(s) du(des) trouble(s)** ».

Où l'on remarque que la DGAI, précautionneusement s'est bien gardée de sortir de l'hypothétique et du probable.

Par conséquent, il faut comprendre que les cas autres que les "cas non élucidés" ne sont pas pour autant élucidés : les résultats concrets du réseau sont donc inexistantes.

Il est donc particulièrement déplorable mais en même temps inquiétant, de voir fabricants, semenciers, certaines structures techniques agricoles, mais aussi AFSSA, revendiquer sur la foi du bilan et au nom de la vérité scientifique, la réhabilitation de Gaucho et du Régent alors que ce bilan n'a strictement aucune signification scientifique.

Illustration de ce détournement d'un non-événement érigé en vérité scientifique à des pures fins partisans : M. Butstraen président de BASF Agro France, demandant dans le Magazine « Cultivar » du 18.10.04, que le débat sur les mortalités d'abeilles se base plutôt sur des faits scientifiques, mesurés et avérés que sur des déclarations. « C'est ce que nous avons voulu faire en diffusant les résultats des services vétérinaires obtenus par l'enquête sur les mortalités d'abeilles cette année » ! Mais aussi : « (...) Nous informons maintenant la presse en continu avec des faits rationnels et scientifiques. C'est à nous de faire ce travail, même si notre position n'est pas évidente dans ce débat : une firme internationale face à certains apiculteurs idéalisés comme défenseurs de la nature. Plutôt que de faire des commentaires vindicatifs, nous nous défendons avec des faits avérés » !

Réseau de suivi d'incidents d'intoxication : en France.

Nous avons vu que des 26 déclarations en 2004, où l'hypothèse intoxication a été retenue en première instance (11% des déclarations), aucune n'a concrètement abouti à ce jour. **Le réseau DGAI de suivi des intoxications, aussi peu pertinent dans la collecte des informations que dans leur exploitation, ne réussit même pas à confirmer le moindre cas à l'arrivée.**

Pourtant, s'il y a des incidents d'intoxication qui peuvent souvent s'expliquer sans conteste et définitivement, ce sont bien ceux qui s'accompagnent de *mortalités brutales d'abeilles* : à l'étranger peut-être, mais en France avec sa DGAI, la tâche est rude.

Exemple : Constat en avril 2004, par l'apiculteur vendéen d'une hécatombe récente (de 24-48 h), correspondant dans le temps à un chantier de semis de maïs traité Régent TS (à base de fipronil). A l'analyse, fipronil + fipronil-sulfone sont aussi retrouvées dans les cadavres d'abeilles, qui jonchaient le rucher, à des concentrations de 50-60 µg/ kg.

Rappel : en juillet 2003, la DGAI supervisait une étude consistant à vérifier si le semis d'un tournesol traité Régent TS, à proximité de quelques ruches installées sous filet, générerait et disséminerait des *poussières de semis* au point de contaminer les ruches installées sous filet, à 100 m à l'extérieur du champ : le lendemain matin, des mortalités brutales sont confirmées.

L'analyse de ces cadavres révèle des taux moyens de 90 µg/kg (fipronil + métabolites).

Pour la DGAI qui n'a jamais voulu concéder autre cas d'intoxication par poussières de semis que celui "isolé" de quelques lots de semences de tournesol en 2003, ce cas de semences de maïs tombe mal : elle s'installe par conséquent dans un mutisme total, et laisse aux autres le soin de trouver des "solutions" ...

- et BASF, propriétaire du fipronil, d'annoncer donc que : « ... ne pouvant expliquer les doses très élevées qui ont été retrouvées dans les échantillons testés (...), une contre-expertise est actuellement en cours (in "Réussir - Grandes Cultures", novembre 2004) »

- et Réussir de conclure en légende de la photo de l'article : « Dans les ruchers, les DDSV n'ont pas décelé de mortalité brutale ou de dépopulation due au traitement de semence »

Comparaison avec ce qui se fait chez nos voisins.

- En Allemagne, où on estime à 1.050.000, le nombre de colonies dans la période 96-98 (75% du cheptel français) Les services publics concernés recensent en moyenne annuelle sur cette période, 80 incidents où l'intoxication par les produits phytosanitaires est fortement suspectée : 80% de ces incidents sont confirmés comme étant liés à des toxiques.

- Aux Pays-Bas, avec un cheptel moyen de 80.000 colonies entre 89-98 (6% du cheptel français), les "mortalités dans le rucher" sont déclarées à l'initiative de l'apiculteur.

Seuls les cas où la mauvaise pratique agricole a été établie et où donc l'hypothèse de l'intoxication devient sérieuse, feraient l'objet de recherches approfondies : en moyenne 40 incidents sont signalés par an. Des insecticides/ acaricides/ régulateurs de croissance

étant retrouvés dans environ 25% des cas, ce réseau volontaire détecte donc 10 incidents par an, où les produits phytosanitaires sont directement incriminés.

B. *Le réseau de la DGAI : les dessous des cartes.*

1. Le pari du traitement de la semence.

➤ *Le traitement insecticide des semences.*

Dans un contexte où de nombreuses molécules insecticides devaient être retirées du marché, ou risquaient de ne plus être assez efficaces prochainement, les industriels ont dès 1985 développé de nouvelles générations d'insecticides telles les néonicotinoïdes et phénylpyrazoles : celles-ci comptent respectivement l'imidaclopride et le fipronil, comme première molécule commercialisée (chiffre d'affaires : 4 à 500 Mio d'euros chacune)

La Directive Européenne 91/414 (+ divers textes complémentaires) s'agissant des produits phytosanitaires, a imposé des nouvelles exigences en matière d'environnement et de respect de la faune non-cible.

Au total, plusieurs centaines de matières actives seront à terme retirées, dont tous les organochlorés et de nombreux insecticides organophosphorés : soit elles ont été d'office retirées du marché par leurs propriétaires, soit elles n'ont ou n'auront pas passé l'examen européen.

D'autres matières actives, comme certaines appartenant aux familles des pyréthrinoïdes de synthèse ou des carbamates, ont été assez rapidement suspectées de perdre de leur efficacité vis à vis de certains insectes ravageurs.

Il se trouve que ces nouvelles matières actives – imidaclopride et fipronil - se prêtent bien à des formulations pour l'enrobage des semences : systémique ; extrêmement stable, tant dans sols que dans végétaux ; à large spectre d'action.

Cette technique phytosanitaire devait réduire la quantité moyenne de produits épandues par hectare (c'est bon pour les statistiques, même si la quantité n'a aucune signification si on omet de préciser le nom de la matière active) et le nombre de passages du pulvérisateur (c'est mieux pour l'image de l'agriculture). Inconvénients : traitement systématique, donc peu compatible avec *l'agriculture raisonnée* ; traitement d'usine, accentuant l'intégration de l'agriculteur dans une démarche industrielle, au coût financier "forcé" pour lui.

➤ *Le consensus sur le TS (traitement des semences)*

Cette nouvelle approche a nécessité des investissements conséquents et une profonde réorganisation dans les circuits de la production et de la commercialisation des semences.

"Conseil en agronomie" et marketing ont ensuite su créer la demande des semences traitées : ce n'est pas un hasard si en 1997, 3 ans après le lancement de Gaucho sur tournesol, 60% des champs de tournesol en France "étaient Gaucho".

En 1996, Rhône-Poulenc a proposé son Régent TS (maïs, tournesol), qui n'a pu s'octroyer des parts de marché que lorsque Gaucho a été suspendu sur tournesol en 1999 !

Aux yeux des semenciers, des instituts techniques, des réseaux technico-commerciaux, des industriels, la voie des traitements de semences était toute tracée : **il est exclu que soit remise en question cette nouvelle "technologie"**.

Entre temps **d'autres molécules néo-nicotinoïdes ont été développées aux fins de TS**, telles **le thiamethoxam** (Syngenta) et **la clothianidine** (Bayer), déjà diffusées à travers le monde. En U.E. seuls quelques pays ont consenti ponctuellement des autorisations pour des usages limités, en attendant leur nécessaire inscription sur la liste positive européenne, qui tarde à se réaliser : les semenciers français n'avaient-ils pas espéré pouvoir

disposer dès la campagne 2003-04, du Cruiser comme traitement de la semence de colza à base de thiamethoxam ?

Aucune raison officielle n'aurait été donnée, mais de notoriété publique, il faudrait voir derrière ce retard : une histoire d'abeilles et d'apiculteurs.

2. Apiculture et les années Gaucho / Régent : quelques points marquants !

➤ Retour en arrière : intoxications d'été sur tournesol.

La DGAI prend pour la première fois la mesure du problème de dépopulation des ruches sur la miellée de tournesol, dénoncé par des apiculteurs dès 1995, en organisant la réunion, dite de l'ACTA, le 24 octobre 1997 : la nécessité de faire des recherches est soulignée par tous les participants.

A l'issue d'un important programme d'études en 1998, seule l'hypothèse de l'intoxication des abeilles par le Gaucho, peut être maintenue. Le Comité d'Homologation des produits phytosanitaires, dirigé par la DGAI, recommande de poursuivre les études, sans plus ; le ministre va au-delà : il décide de suspendre le Gaucho sur les semences de tournesol.

L'imidaclopride et le Gaucho se dévoileront au fil des années.

Dans ses avis, la Commission des Toxiques a de plus en plus de mal de trouver les termes qui arrangeront la DGAI, sans trop compromettre ses membres- experts, souvent des scientifiques en vue : voir par exemple ses grands écarts dans son avis du 21 avril 2001 ! Au fur et à mesure que les menaces sur le Gaucho se précisent, la DGAI se sent de plus en plus obligée de monter au créneau. Elle s'exprime dans la presse agricole, dans des assemblées d'importantes associations agricoles, elle fait des communiqués de presse, elle rédige un « *Dossier Apiculture et Gaucho : une volonté de clarifier la situation* » (février 2001), mais systématiquement pour défendre le Gaucho. Elle s'empresse quand arrive à échéance sa première autorisation de vente (fin 2001), de la proroger aussitôt sans s'embarrasser des lourds soupçons qui pèsent alors sur le Gaucho !

Depuis 2000 plus généralement, les apiculteurs observent sur leurs abeilles, au moment de la miellée sur tournesol, des signes de l'intoxication autres que ceux qu'ils avaient coutume de voir avec Gaucho.

Ils se rendent compte que la nouvelle molécule fipronil, et sa formulation Régent TS enrobant les semences de maïs et de tournesol, n'est pas aussi anodine que les uns et les autres veulent faire croire (Système !!! Profil toxicologique très inquiétant !!!)

La DGAI lance l'*Etude Multifactorielle des Troubles de l'Abeille* vers juillet 2001, et désigne comme co-Présidents de son *Comité Scientifique et Technique (CST)* : Pr. D. Marzin et Pr. S. Rault, respectivement Présidents de la "Commission des Toxiques" et de la "Commission Ecotox". Il va sans dire que le "Groupe Abeilles" de la "Commission des Toxiques" ne fait pas partie de ce comité. Le CST débute ses travaux vers octobre 2001.

➤ Le problème des intoxications du printemps.

Dans le Sud-Ouest en 2000 et 2001, et dans une moindre mesure aussi dans le département de la Vendée en 2001, des phénomènes de fortes mortalités avaient déjà été observés ci-et-là en début de printemps.

Il s'agissait manifestement d'intoxications, dont les origines demeuraient mystérieuses : pour l'apiculteur le coût des analyses était trop dissuasif pour multiplier sur ses propres deniers, des recherches de résidus délicates pour des résultats peu probables.

A partir du 18 avril 2002 une déferlante d'intoxications se produit aux confins de Haute-Garonne et Gers plus particulièrement : l'hécatombe concerne 3000 ruches !

La technicienne de l'ADAM (l'ADA de Midi-Pyrénées) investie dans le cadre du "réseau de surveillance des intoxications des abeilles", aux côtés des DDSV et de le SRPV, visite de nombreux sites, constate et consigne les dégâts, échantillonne pour l'administration. La découverte – même si tout le monde savait, y compris la DGAI - par les services régionaux de l'agriculture de trafics de produits phytosanitaires illicites ou d'adjuvants douteux, incite la DGAI à saisir le parquet compétent le 31.05.02 : s'agissait-il de focaliser sur des pratiques agricoles frauduleuses pour éviter de retenir l'hypothèse Gaucho et Régent ?

Quoi qu'il en soit, une information judiciaire est ouverte au tribunal de Saint-Gaudens, et le Juge J.Guary est chargé d'instruire l'affaire.

Le Juge Guary aurait beaucoup bataillé pour se faire remettre les résultats des analyses de résidus où il découvre que les abeilles mortes sont contaminées essentiellement par du fipronil, a priori pas concerné par "l'affaire principale". Après avoir vérifié que les niveaux de fipronil étaient suffisants pour expliquer les fortes mortalités, le Juge Guary obtient que l'instruction soit étendue : fipronil devient une affaire distincte. Par la suite, **la DGAI avec son opacité coutumière**, jurera toujours ne pas avoir eu connaissance de ces résultats explosifs, même si les échantillons ont été conservés par son SRPV et remis plus tard pour analyse à un des ses 2 laboratoires de référence : GIRPA-Angers !

Fin mars 2003, le SRPV de Midi-Pyrénées est appelé pour constater une nouvelle vague d'intoxications avec mortalités. Les résultats d'analyses sur abeilles révélant la présence de fipronil, sont annoncés par communiqué de presse du ministère/ DGAI (27.05.03). Il faudra attendre le 4 septembre 2003, pour que la DGAI reconnaisse le lien explicite entre les poussières de semis de semences enrobées Régent et l'intoxication des ruches. Les apiculteurs savaient dès janvier 2003 (communication aux parties civiles de l'expertise AFSSA : fipronil sur abeilles intoxiquées en avril 2002 dans le 31/32), que ces poussières de semis Régent /Gaucho contaminaient plus ou moins fortement les environs du chantier de semis selon les conditions de semis et l'origine des semences traitées,. La DGAI ne cessera de défendre que le problème est limité à quelques lots de semences de tournesol, à la suite des défaillances d'un process industriel sur un unique site !

3. Le sauvetage des TS, ou traitements de la semence ,

➤ Mis hors jeu, le MAAPAR suspend Gaucho et fipronil, et laisse la main à Bruxelles

Pressé par la justice (Gaucho : Conseil d'Etat // Régent TS : Instruction du Juge Guary), par les experts de la Commission des Toxiques, mais aussi par les apiculteurs qui bénéficient d'un capital sympathie dans l'opinion publique, le ministre Gaymard ... que de suspendre le Gaucho (maïs, tournesol) ainsi que les usages agricoles du fipronil en France, et de s'en référer à Bruxelles pour la suite à donner !

- La Comtox (Commission des Toxiques) a transmis fin janvier 2004 à la DGAI, un avis dans lequel elle recommande de ne pas soutenir l'inscription du fipronil sur la liste positive européenne, pour insuffisance de garanties environnementales et écotoxicologiques. Le 23.02.04, le Ministre annonce la suspension des produits agricoles à base de fipronil
- Se fondant sur les travaux du CST (voir plus haut sous B.2) qui entre oct. 2001 et sept. 2003 a développé une analyse conséquente des risques des abeilles exposées au Gaucho , la Commission des Toxiques conclut que : « *il n'est pas possible actuellement, de dégager des conditions acceptables au sens de la directive européenne, en ce qui concerne le risque pour les abeilles, pour l'usage des semences de maïs, enrobées Gaucho* (21.05.04) ».
- Le Ministre enjoint par le Conseil d'Etat, décide de suspendre l'usage de Gaucho pour le maïs (25.05.04), après avoir confirmé en janvier 2003, la suspension sur le tournesol.

- L'imidaclopride, en tant que molécule "ancienne" - car sa mise en marché en Europe est antérieure à la date-pivot du 25 juillet 1993 -, n'a toujours pas fait l'objet d'une inscription sur la liste positive européenne, condition sine qua non pour être formulée

dans les pays de l'U.E. Son dossier de demande d'inscription a été reçu conforme, mais **son examen ne devrait pas se terminer avant 2007 : l'imidaclopride fait partie de la 3^{ème} liste des matières à réviser** (en 1993, la Commission des Communautés Européen s'était fixée comme date butoir : 2003)

- Le fipronil est postérieur à la date-pivot et a été incorporé à la 2^{ème} liste de révision : en France, la DGAI espérait faire le pont entre la date de 1^{ère} mise sur le marché (02.96) et son inscription sur la liste positive européenne, en ayant recours à un statut provisoire prévu par la réglementation mais limité dans le temps (4+2 ans). Le programme de révision ayant pris du retard, le fipronil s'est retrouvé depuis 2002 sans couverture légale.

La Commission des C.E. devait se prononcer sur le fipronil avant fin 2005.

Pour ce faire, elle se basera notamment sur un avis scientifique présenté par l'AESA (*Agence Européenne de la Sécurité des Aliments*), lequel avis devrait s'inspirer d'une "monographie fipronil", préparée par la France, désignée depuis longue date comme son rapporteur : **la Comtox française recommande à la Commission des C.E. de ne pas inscrire le fipronil sur la liste positive !**

On peut être assuré que la Commission, hors de portée des défenseurs français des abeilles, soumise aux lobbies industriels, agricoles, politiques de Bruxelles, motivée par des arguments convenus (leurs soi-disant avantages) mettra tout en œuvre pour sauver les TS.

Au risque de voir la contestation du Gaucho/ Régent TS enfler et se concrétiser dans d'autres pays, il lui faut répondre très rapidement par des décisions marquantes :

- elle peut réhabiliter dans les prochains mois le fipronil, qui a le handicap d'être entaché d'un avis négatif ;
- comme elle peut bousculer son calendrier et inscrire sur sa liste positive l'imidaclopride, véritable sésame aux molécules-sœurs : thiamethoxam et clothianidine ;
- à moins de faire passer en force le thiamethoxam et/ou la clothianidine dès 2005.

Ce serait un fâcheux précédent pour la Commission des C.E., de ne pas avoir compris (contrairement à la Commission des Toxiques s'agissant du fipronil) que des molécules comme le fipronil, l'imidaclopride, le thiamethoxam, la clothianidine, pourront être contestées à tout moment et à divers titres, à la lumière de sa Directive Européenne qui régit les conditions minimales imposables aux matières actives des produits phytosanitaires.

➤ *En France, la résistance – la désinformation ? - s'organise pour soutenir les TS.*

L'annonce de chacune des deux suspensions provoque des mouvements d'humeur parmi les semenciers, les coopératives de collecte, d'appro, de transformation, les filières végétales avec leurs structures économico-technico-commerciales, comme naturellement parmi les fabricants ... et même les syndicats CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO de la chimie. Les thèmes des attaques sont récurrents et cachent à peine que le même argumentaire a parcouru tous ces milieux : les pratiques des apiculteurs "intensives et productivistes" ; la dissimulation de la vraie cause : les maladies des abeilles ; l'exploitation démesurée des médias (par les apiculteurs, s'entend !) ; les preuves évidentes de l'innocence de Gaucho et de Régent. Tout cela ne passerait que pour anecdotique, si ce n'était que la médiocrité et l'odieux sont allègrement maniés par ces gens qui se disent responsables.

Le syndicat des semenciers (*SEPROMA*) menace que les sociétés implantées en France devront délocaliser là où les TS sont autorisés, ce qui signifie que « 25 usines de production, 4000 exploitations, 50.000 hectares de production et des centaines d'emploi sont en danger. » (Ndlr. : la production de semences peut être envisagée en dehors de ces TS)

Un des organisateurs de la résistance est l'UIPP, syndicat des agrochimistes. Il annonce sur son site : « (...) *face à la multiplication des actions menées par les détracteurs, l'UIPP a créé un groupe de travail interprofessionnel réunissant les semenciers, les filières végétales concernées et leur institut technique.*

Objectif du groupe : informer régulièrement les acteurs professionnels de l'évolution des dossiers et de la démarche entreprise par la profession agricole à l'initiative de l'UIPP, convaincre les décideurs politiques de l'intérêt de la protection des semences. »

Certains tentent actuellement de causer des brèches dans les positions officielles : les usines demandent une dérogation pour pouvoir réaliser des traitements de semences destinées à l'exportation, les maïsiculteurs exigent que le Gaucho soit rendu, car ils ne voient pas comment cultiver sans !

➤ Quant au ministère de l'agriculture et sa DGAI.

Ce serait une erreur de croire que le ministère de l'agriculture passait l'imidaclopride et le fipronil aux profits et pertes, en renvoyant en ce début 2004 la décision vers la Commission des C.E. : ce que certains ont interprété comme un forfait, est en réalité un repli stratégique.

Le ministère demeure très présent sur la problématique, comme s'il entendait préparer au mieux un retour souhaité des insecticides TS après le passage inévitable par Bruxelles.

Depuis qu'il s'est soulagé auprès de Bruxelles du poids que représentait la défense de l'homologation de Gaucho et de Régent TS devenue intenable, le ministère pouvait se consacrer avec d'autant plus d'acharnement à l'exercice qui consiste à répéter invariablement que **si problème il y a en apiculture, ce serait la faute à un ensemble de causes !** Certes, cet exercice n'est pas nouveau pour lui et nous rappelle l'année 2001, où le ministère à la question de l'intoxication, répondit : *étude multifactorielle* (voir ci-après).

- **Un argumentaire sur la pluricausalité du phénomène de l'affaiblissement des colonies a donc été "recommandé" aux personnels du ministère**, si on en juge aux réactions uniformes et peu spontanées auxquelles les apiculteurs ont eu droit, chaque fois qu'ils étaient confrontés à eux. Jusqu'au ministre Gaymard qui récemment se risqua sur France 3 (FEE, 19.10) à annoncer que *la mortalité des abeilles pourrait être liée à d'autres facteurs que celui des semences traitées : la biodiversité, le manque de produit vétérinaire pour les abeilles et les « mauvaises reines »*.
- **Certains milieux réputés scientifiques, sous dépendance ou tutelle du ministère ont "tout naturellement" permis à certaines de leurs ouailles d'abonder dans le sens de la pluricausalité : à défaut d'arguments scientifiques, leur démarche relève strictement d'une ... conviction intime.**

Ces derniers mois, nous avons ainsi entendu s'exprimer devant certains médias ou certains publics : M. Y.LeConte, INRA Avignon ; M. A.Decourtye, représentant l'ACTA dans des groupes de travail sur l'évaluation du risque abeilles ou la méthodologie ; M. R.Delorme, membre du Groupe Abeilles et "rapporteur insecticides" au Comité d'Homologation ; AFSSA/ Sophia-Antipolis, un peu partout à l'œuvre (annexe 4.)

Mais bien encore avant ce début 2004, le ministère par l'intermédiaire de sa DGAI avait pris plusieurs autres initiatives d'envergure qui devaient à terme permettre un meilleur contrôle de l'affaire Gaucho/ Régent TS : en ces temps mouvementés, il ne se prive pas d'en cueillir les fruits.

Malheureusement pour lui, ces fruits ne sont pas bons à consommer.

a) **L'Etude Multifactorielle des Troubles de l'Abeille** (voir plus haut).

Décidée par le ministre en février 2001, son *Comité Scientifique et Technique* (CST) et son comité de pilotage se sont mis au travail depuis l'automne 2001.

La DGAI préside son comité d'administration et s'assure la maîtrise de cette opération. La note directrice stipule que : « *Cette étude vise à rechercher l'ensemble des causes possibles pouvant expliquer les troubles observés par les apiculteurs dans les ruchers* »

Avant que le CST ne soit mis en place, la DGAI dans sa *note directrice* du 07.06.01, avait déjà fixé le cadre dans lequel il allait devoir travailler : 3 volets étaient programmés.

- a.1) La DGAI voulait que le 1^{er} volet du projet : "*bilan des connaissances sur les troubles*", se concrétise par un rapport de synthèse, à remettre en *juin 2001* : pour elle, il s'agissait d'arrêter quelques généralités qui permettent d'asseoir les études de terrain (volet 2 et 3). Bien au contraire, ce n'est qu'en *septembre 2003* que sera adressé au comité d'administration, un rapport final, très fouillé et critique, intitulé ... « *Imidaclopride utilisé en enrobage de semence (Gaucho) et troubles de l'abeille* ».
- Gros émoi à la DGAI qui ne voulait pas reconnaître dans ce rapport autre chose qu'un rapport d'étape qu'il fallait compléter par d'autres qui traitent d'autres causes possibles des troubles des abeilles. **Le CST s'est alors proposé de travailler prioritairement sur le Régent TS et a signifié ainsi qu'elle n'entendait pas se faire dicter la loi : pour la DGAI, le filon s'était tari !**

- a.2) Le 2^{ème} volet du projet : "*dispositif de surveillance épidémiologique*".
- Collecte de fiches de renseignement par la FNOSAD dans le cadre du RESATA ; traitement de ces fiches et rapport final réalisés par AFSSA et FNOSAD. Dans ses conclusions, le rapport souligne justement les limites de cette action, notamment : les fréquentes insuffisances dans les réponses (questionnaire OK ?), l'absence d'analyses pathologiques ou toxicologiques. Notre avis : **beaucoup d'efforts pour des résultats sans signification, ni intérêt.**

- a.3) Le 3^{ème} volet du projet : *l'enquête multifactorielle prospective*.
- Démarré en septembre 2002, seuls quelques résultats partiels sur les périodes d'observation et d'échantillonnage de sept.-oct. 2002 et de mars-avril 2003 ont été publiés, en janv. 2004 ! Ils sont suffisants pour conclure que : **hors période de semis, hors période de floraison de maïs et de tournesol, le fipronil et surtout l'imidaclopride sont des contaminants réguliers des produits de butinage !! Oublions bien vite qu'ils peuvent s'accumuler dans certains sols et contaminer tous types de culture.**
- Que la DGAI soit dégoûtée de ces premiers résultats, est une chose, mais est-ce bien pour autant une raison de boycotter la publication des autres résultats de l'étude ?

b) Les Zones d'Observation Régionales ou ZOR.

La DGAI a voulu imposer ces ZOR malgré les avertissements des apiculteurs qui n'y voyaient qu'un énorme gâchis. Elle a donc engagé les agriculteurs dans la mise en place de zones réglementées dès l'hiver 2003-2004, **mais a entre temps décidé de ne plus jouer cette partie.**

c) Le réseau DGAI de surveillance des troubles de l'abeille.

En janvier 2002, le ministre avait annoncé un « *plan de relance de l'apiculture* », qui prévoyait la mise en place d'un « *réseau de surveillance des intoxications d'abeilles* ».

- c.1) Depuis 2000, les ADA de plusieurs régions, s'étaient investies à développer sur leur région, le *réseau CNDA de surveillance des intoxications* : il s'agissait-là de l'unique réalisation du genre en France. C'est donc tout naturellement au CNDA que la SdQPV/ DGAI s'est adressée, pour organiser dès mars 2002, la couverture par son réseau, de 3 grandes zones.

Cependant, vers la mi-avril 2002, 3000 ruches sont intoxiquées dans le Sud-Ouest.

Le réseau CNDA est actionné : l'ADAM est à pied d'œuvre.

Ce n'est qu'en janvier 2003 que les parties civiles dans l'affaire fipronil instruite par le Juge Guary, apprennent les résultats des analyses : c'est le fipronil qui a décimé les ruches !

Certains avaient depuis longtemps eu connaissance de ces résultats fournis par le laboratoire de référence de la DGAI, le GIRPA-Angers, auquel son SRPV de Midi-Pyrénées s'était adressé : la DGAI aura alors tenté de convaincre qu'elle n'en savait rien !!

Il n'empêche que par sa note de service du 02.08.02, la DGAI casse le réseau CNDA, et qu'elle n'hésite pas à faire envoyer aux oubliettes ce que le réseau CNDA avait collecté aux cours des derniers mois. En Rhône-Alpes, les échantillons d'abeilles et de végétaux prélevés sur des cas d'intoxication en 2002, n'ont-ils pas séjourné dans les congélateurs de la SRPV, pendant 18 mois : pressé alors par les apiculteurs, le SRPV les a ensuite en principe expédiés vers un laboratoire d'analyse, dont on attend à l'heure actuelle, toujours les résultats.

- c.2) Par la volonté de la DGAI (sa note de service du 02.08.02), le *réseau DGAI de surveillance des troubles de l'abeille* supplantera donc désormais le réseau CNDA : le technicien ADA/CNDA

n'y est plus indispensable au niveau de la détection et alerte des incidents car il est prévu qu'il peut être remplacé par un ASA. Si le Groupe Abeilles de la Comtox, est toujours cité au titre de l'exploitation des résultats, la DGAI lui adjoint son complice fidèle AFSSA (voir annexe 4.)

La note de service DGAI du 26.05.04 a parachevé le processus conduisant vers le contrôle absolu du *réseau DGAI de surveillance des troubles de l'abeille*. Désormais :

- la détection/alerte des incidents est réservée aux seuls ASA (exit le technicien ADA/CNDA)
- l'examen pathologique est privilégié sur l'examen toxicologique : ce n'est que lorsque les résultats des examens pathologiques (**réservés au seul AFSSA**) sont négatifs, que l'on peut penser analyses toxicologiques ;
- des enquêtes SRPV ou DDSV (mauvaises pratiques apicoles ?), devront orienter l'examen toxicologique vers la recherche de produits phytosanitaires ou de produits vétérinaires.

La métamorphose en l'espace de 2 ans, d'un réseau orienté vers les suspicions d'intoxication, vers un réseau qui traque les incidents de maladies et de mauvaise pratique apicole, a été d'un bout à l'autre orchestrée par la DGAI.

C. Résumé.

Au départ, il y eut quelques articles dans la presse du 12 octobre 2004, qui commentèrent des réponses des services vétérinaires départementaux à une enquête de la DGAI.

Un document intitulé : « *Constatation des troubles en apiculture – Année 2004* » est disponible dès le lendemain sur le site du MAAPAR, ministère de l'agriculture : a priori, il est parfaitement inintelligible et opaque !

Nous avons pu établir que ce document est en fait le bilan 2004 du *réseau DGAI de surveillance des troubles de l'abeille, provoqués par l'usage des produits phytosanitaires*, créé par la DGAI/ MAAPAR en août 2002.

Quand un réseau censé traquer les incidents d'intoxication montre une efficacité médiocre (dans 11% des cas seulement, l'hypothèse de l'intoxication est retenue) et une incapacité à diagnostiquer le moindre cas, il y a nécessairement problème !

Pour expliquer ce non-résultat, il faut invoquer :

- la confusion savamment entretenue sur la notion de *troubles de l'abeille*, qui une fois signifiait l'intoxication, une autre fois impliquait tout autre phénomène à l'exclusion de l'intoxication, ou bien encore les maladies apiaires.
- le choix malheureux de l'Agent Sanitaire Apicole seul supposé compétent au détriment des autres et investi d'un pouvoir qui néglige la contradiction, base de l'expertise et de la transparence.
- la DGAI qui fait évoluer depuis le printemps 2002, à travers plusieurs étapes, l'objet du réseau, ses partenaires, ses priorités.
- et surtout, la DGAI qui fait l'impasse sur les experts qui auraient dû être consultés comme le prévoient les notes directrices : ceux-là auraient pu apporter au réseau, en plus de la consistance, également : pertinence et objectivité.

Ceci étant, il est particulièrement déplorable mais en même temps inquiétant, de voir fabricants, semenciers, certaines structures techniques agricoles, mais aussi AFSSA, revendiquer sur la foi de ce bilan et au nom de la *vérité scientifique*, la réhabilitation de Gauchon et du Régent car ce bilan n'a strictement aucune signification scientifique.

.....

Nous avons vu comment la technologie du traitement insecticide des semences (TS) s'était imposée à l'issue d'une profonde réorganisation et de lourds investissements dans les circuits de la production et de la commercialisation des semences : pour ces milieux,

mais aussi pour le gouvernement et les chimistes, il paraissait inimaginable que soit remise en question cette nouvelle "technologie" des TS, dont nous connaissons jusqu'ici deux protagonistes : Gaucho (imidaclopride, BAYER) et Régent TS (fipronil, BASF).

Or pressée par la justice, les experts et les apiculteurs, la DGAI en charge de la gestion des produits phytosanitaires, n'a pas été en mesure de maintenir l'autorisation de vente de Gaucho et de Régent TS sur semences de tournesol et de maïs, notamment. Elle a passé la patate chaude à la Commission des C.E. à Bruxelles, qui décidera du sort de l'imidaclopride (avant fin 2007 ?) et du fipronil (avant fin 2005 ?). Les chimistes, semenciers, acteurs technico-économiques des filières végétales qui se disent outrés, font actuellement pression sur le gouvernement pour obtenir des dérogations sur les mesures de suspension qui touchent imidaclopride et fipronil.

Sans annulation des mesures suspensives, il sera difficile pour la France de justifier l'autorisation de nouveaux TS à base de thiamethoxam et de clothianidine, à supposer que la Commission ose inscrire ces matières actives sur la liste positive européenne.

La DGAI/ MAAPAR veut garder espoir de voir prochainement ces molécules et leurs successeurs, restaurées dans leurs droits.

Mais voilà qu'entre temps, les mauvaises nouvelles cumulent :

- ZOR et RESATA ont apparemment vécu ;
- les experts de la Comtox et du CST veulent s'affranchir du ministère, même si ce dernier contrôle toujours leurs nominations ;
- l'enquête prospective de AFSSA révèle dès son premier et unique pré-rapport une contamination généralisée de l'environnement des ruchers par imidaclopride et fipronil ;
- en dépit du *plan poussières de la DGAI*, des cas d'intoxication grave par des poussières de semis, se sont reproduits en 2004 ;
- une instruction qui au fur et à mesure qu'elle progresse, révèle un florilège de pratiques opaques en matière de gestion des produits phytosanitaires que la DGAI a laissé persister ou cautionner, et qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt public

Ainsi faut-il donc comprendre comment la DGAI s'est sentie acculée jusqu'à organiser en ce début d'automne, des fuites de rapports ô combien discutables, qu'il a subtilisés dans des conditions tout aussi discutables, à son *réseau de surveillance des troubles de l'abeille*. la boucle est bouclée.

Ne concluons pas nous non plus, puisque encore d'autres observations sinistres s'imposent :

- La DGAI, en plus de gérer par sa SdQPV l'autorisation de vente et l'usage des produits phytosanitaires, contrôle par sa SdSPA le domaine de la santé et de la protection animale : la DGAI juge et partie dans le problème des intoxications ?
La DGAI aurait pu choisir de protéger l'abeille contre des produits phytosanitaires qui ne se justifient plus au titre de l'environnement et de la préservation de la faune non-cible : tant SdQPV, que SdSPA auraient été alors parfaitement dans leur rôle.
Au contraire, elle semble désormais avoir engagé sa "*Sous-Direction de la Protection des Végétaux*" dans le sauvetage de produits phytosanitaires douteux et sa "*Sous-Direction de la Santé et Protection Animale*" ... pour accabler les abeilles.
- Le ministère, par sa DGAI, fonde son arbitrage, en invoquant que le « *rapport bénéfices / risques* » serait largement en faveur du maintien du Gaucho et du Régent TS.
Soulignons toutefois que le seul risque que veut considérer le Comité d'Homologation, est celui couru par les abeilles : les effets néfastes sur les différents compartiments de l'environnement ou sur les autres organismes non-cible sont occultés. Pour améliorer encore ce « *rapport bénéfices / risques* », il cherche depuis plusieurs années à minimiser le "risque abeilles", et pour ce faire n'hésite pas à impliquer les uns et les autres dans des opérations aussi superflues qu'absurdes. Ce n'est pas un

hasard si les apiculteurs ont eu tendance à boudier les initiatives de la DGAI ces dernières années. Le réseau DGAI l'a aussi été, avec seulement 0,059% des ruches touchées par des *troubles*, alors que le problème Gaucho / Régent TS touche plus ou moins, et selon l'époque de la végétation, **100%** des ruches en zone cultivée.

- En mettant à mal son *réseau DGAI de surveillance des troubles, liés aux produits phytosanitaires*, la DGAI a pris la responsabilité de marginaliser un outil capable de donner des indications précieuses sur l'état de notre environnement, ou de pointer des effets néfastes à l'animal, à la faune non-cible, mais également à l'homme.

Le Syndicat des Apiculteurs Professionnels des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes.

Président : Guy BROSSIER

Secrétaire : Philippe VERMANDERE (02.51.52.80.65)

CONSTATATION DE TROUBLES EN APICULTURE – ANNEE 2004

Départements	Nombre de constatations Nature du trouble	Date	Quantité de ruches atteintes	Hypothèses et remarques sur l'(les) origine(s) éventuelle(s) du (des) trouble(s)
Ain 01	2 mortalités	Juin	63 ruches	Mauvaises pratiques hygiéniques et sanitaires apicoles (1).
Aisne 02	RAS			
Allier 03	RAS			
Alpes de Haute Provence 04	3 mortalités 2 dépopulations	Hiver Eté	82 ruches	Climat défavorable (3), nosérose (1), suspicion d'intoxication, non élucidés (5)
Hautes Alpes 05	1 mortalité	?	22 ruches	Acte de malveillance – non élucidé (1)
Alpes Maritime 06	RAS			
Ardèche 07	RAS			
Ardennes 08	RAS			
Ariège 09	1 dépopulation	Mars	55 ruches sur 85	Varroase (1), mauvaise pratique apicole (1)
Aube 10	1 dépopulation à déclaration tardive	Juillet	49 ruches	Non élucidé (1) – déclaration tardive, mauvaise pratique apicole (1)
Aude 11	1 mortalité 1 dépopulation	Mars Mai	31 ruches	Non élucidé (2) Nosérose (1)
Aveyron 12	14 mortalités	Mars Avril	535 ruches sur 600	Maladies (5) : acariose, varroase, nosérose et loque européenne, non élucidés (14)
Bouches du Rhône 13	4 mortalités 1 dépopulation	Mars Juillet	544 ruches	Mauvaises pratiques apicoles (2), présence de phyto (2), démoustication (2), non élucidés (3)
Calvados 14	7 mortalités 2 dépopulations	Printemps	95 ruches	Loque américaine (1), présence de produits phytosanitaires (1), mauvaise pratique agricole (2)
Cantal 15	RAS			
Charente 16	1 dépopulation	été	10 ruches	Loques (1)
Charente Maritime 17	RAS			
Cher 18	7 dépopulations	Juillet	233 ruches	Non élucidés (7) – résultats imminents
Corrèze 19	RAS			
Corse du sud 2A	RAS			
Haute corse 2B	RAS			
Côte d'Or 21	2 mortalités	Mars Juin	132 ruches sur 286	Non élucidés (2)
Côtes d'Armor 22	1 mortalité 2 dépopulations	Juin	5 ruches	Non élucidés (3)
Creuse 23	10 cas de dépopulation	Avril Mai	973 ruches	Nosérose (1) – climat défavorable (10), non élucidés (10)
Dordogne 24	RAS			
Doubs 25	30 mortalités 119 dépopulations	Hiver	1270 ruches environ	Maladies (16), analyses en cours, non élucidés (120) , climat défavorable (149), déclarations tardives au printemps faisant état de dépopulations remontant à septembre 2003.
Drôme 26	2 mortalités 1 dépopulation	Avril Juin	100 ruches	Nosérose (1)
Eure 27	RAS			
Eure et Loir 28	RAS			
Finistère 29	1 dépopulation	Mai	5 ruches	Mauvaises pratiques apicoles, maladie noire
Gard 30	1 mortalité	Mars	28 ruches	Présence de produit phytosanitaire, mauvaise pratique agricole (1)
Haute Garonne 31	3 mortalités	Mars Juillet	151 ruches	Varroase, nosérose, acariose, maladie noire (3)
Gers 32	2 mortalités faible	Avril	Inconnue « quelques poignées d'abeilles »	Non élucidés (2)

CONSTATATION DE TROUBLES EN APICULTURE – ANNEE 2004

Gers 32	8 dépopulations faible	Juillet	Inconnue	Suspicion de maladie noire, attente d'analyses, un résultat phyto négatif.
Gironde 33	RAS			
Hérault 34	7 dépopulations	Hiver	735 ruches	Climat défavorable (7)
Ille et Vilaine 35	1 mortalité	Juillet	3 ruches	Maladie noire
Indre 36	1 mortalité	Juin	2 ruches	Acte de malveillance
Indre et Loire 37	3 mortalités	Juillet	47 ruches	Loques (1) – déclaration tardive Non élucidés (3)
Isère 38	2 dépopulations	Avril Mai	Inconnue	Non élucidés (2) , présence phyto
Jura 39	RAS			
Landes 40	RAS			
Loir et Cher 41	1 dépopulation	juillet	90 ruches	Blocage de ponte dû à un excès de miel
Loire 42	RAS			
Haute Loire 43	RAS			
Loire atlantique 44	2 mortalités	Mai	2 ruches	Non élucidé (2) , mortalité jugée insuffisamment élevée.
Loiret 45	4 dépopulations	Juillet août	110 ruches	Loque (1), varroase (1), mauvaises pratiques sanitaires apicoles (4), climat défavorable (4), blocage de ponte (2)
Lot 46	1 mortalité	juillet	3 ruches	Analyses phytosanitaires négatives, non élucidés
Lot et Garonne 47	RAS			
Lozère 48	RAS			
Maine et Loire 49	1 mortalité 1 dépopulation	Mai Mars	104 ruches	Loques (1), mauvaises pratiques sanitaires apicoles (1)
Manche 50	RAS			
Marne 51	2 mortalités 1 dépopulation	Eté	128 ruches	Mauvaise pratique apicoles (1), présence de phyto (1), non élucidé (2)
Haute Marne 52	15 dépopulations	Printemps	524 colonies	Mauvaises pratiques sanitaires apicoles (12) utilisation de médicaments interdits, présence de maladies (8).climat défavorable (15)
Mayenne 53	1 mortalité	Mai	15 ruches	Non élucidé
Meurthe et Moselle 54	RAS			
Meuse 55	10 mortalités	Avril	Inconnue	Varroase (1), nosémose (1), mauvaises pratiques sanitaires apicoles (1), climat défavorable (4), non élucidés (3)
Morbihan 56	10 dépopulations	Avril Mai	30 ruches	Non élucidés (10)
Moselle 57	1 mortalité	Juin	10 ruches sur 48	Présence de phyto
Nièvre 58	1 mortalité	Mars	6 ruches	Non élucidé , mauvaise pratique agricole (1)
Nord 59	RAS			
Oise 60	RAS			
Orne 61	RAS			
Pas de Calais 62	1 mortalité	Juin	27 ruches sur 27	Non élucidé
Puy de Dôme 63	3 dépopulations	août	208 ruches	Nosémose (1), non élucidés (3)
Pyrénées Atlantiques 64	13 mortalités 2 dépopulations	Février	318 ruches	Maladies (2), mauvaises pratiques apicoles (5), non élucidé (11) , résultats phyto positif mais sans dépassement de seuil toxique.
Hautes Pyrénées 65	3 mortalités 1 dépopulation	Avril	73 ruches sur 109	Varroase (2), nosémose (1), mauvaise pratiques apicoles (2), non élucidés (1)
Pyrénées Orientales 66	1 dépopulation	Avril	12 ruches sur 25	Loque, mauvaise pratique sanitaire apicole
Bas Rhin 67	1 dépopulation	Mai	10 ruches	Mauvaises pratiques agricoles
Haut Rhin 68	1 mortalité	Juin	Inconnu	Non élucidé
Rhône 69	1 dépopulation	Septembre	10 ruches	Non élucidé , mauvaise pratique agricole (1)
Haute Saône 70	4 mortalités	?	294 ruches	Non élucidés (4)
Saône et Loire	1 mortalité	Printemps	23 ruches	Loque européenne (1), non élucidée (1)

CONSTATATION DE TROUBLES EN APICULTURE – ANNEE 2004

71	1 dépopulation			
Sarthe 72	7 mortalités	Avril, Mai	12 ruches	Loques (7)
Savoie 73	1 mortalité 1 dépopulation	Juin Mars	90 ruches	Loque américaine (1), maladie noire (1), mauvaise pratique agricole (1)
Haute Savoie 74	RAS			
Paris 75	RAS			
Seine Maritime 76	1 mortalité 6 dépopulations	Printemps Eté	50 ruches	Loques américaines (1), varroase (1), mauvaises pratiques hygiéniques et sanitaires apicoles (3), mauvaises pratiques agricoles (2), non élucidé (1)
Seine et Marne 77	RAS			
Yvelines 78	RAS			
Deux Sèvres 79	1 mortalité	Avril	8 ruches	Analyses en cours- non élucidé
Somme 80	RAS			
Tarn 81	RAS			
Tarn et Garonne 82	2 mortalités 2 dépopulations	Mai Mars	156 ruches	Mauvaise pratique sanitaire apicole (2), climat défavorable (1), non élucidés (2)
Var 83	1 mortalité 1 dépopulation	Hiver Août	43 ruches sur 93	Reine morte (1), non élucidé (1)
Vaucluse 84	3 mortalités	Eté	15 ruches	Non élucidés (2) , climat défavorable (2)
Vendée 85	2 mortalités 7 dépopulations	Avril Eté	539 ruches	Présence de phyto (2), non élucidés (7)
Vienne 86	5 dépopulations	Juillet	100 % des ruches soit 69 ruches	Non élucidés (5) , attente analyses
Haute Vienne 87	2 mortalités 5 dépopulations	février	30 ruches	Non élucidé (6) , maladie (1), climat défavorable (2)
Vosges 88	1 mortalité	Mars	300 ruches	Non élucidé , mauvaises pratique apicole
Yonne 89	3 dépopulations	Avril Juillet	95 ruches	Non élucidés (3)
Belfort 90	RAS			
Essonne 91	RAS			
Hauts de Seine 92	RAS			
Seine Saint Denis 93	RAS			
Val de Marne 94	RAS			
Val d'Oise 95	1 mortalité	septembre	Inconnue	Présence de phytosanitaire, non élucidé (1)
DOM TOM	RAS			

L'ensemble des Directions départementales des services vétérinaires a répondu à cette enquête.
 36 départements de France métropolitaine (ainsi que les DOM TOM) n'ont enregistré aucune
 déclaration de mortalité ou de dépopulation.
 31 départements n'enregistrent qu'un ou deux cas en 2004.
 Seuls 18 départements enregistrent au moins 5 cas de troubles apicoles ou plus :
 04, 12, 13, 14, 18, 23, 25, 32, 34, 52, 55, 56, 64, 72, 76, 85, 86 et 87.

Analyses des déclarations :

La constatation des troubles se fait essentiellement à la période printemps/été.

Mortalités brutales : 142 cas.

Dépopulations (sans constatation de mortalité) : 238 cas (dont 119 cas pour le département 25 qui a
 reçu des lettres d'apiculteurs ressemblant plus à une pétition).

Soit **380 cas** constatés en 2004.

Comptabilité des ruches touchées : **8574 ruches touchées** sur 1 345 620 ruches en France, soit **0,64 %
 du cheptel apiaire français**.

Hypothèses sur l'origine des troubles (cumulables pour un cas) :

HYPOTHESES	Nombre de cas	%age par rapport au nombre total de cas (579)
Mauvaises pratiques apicoles	39	6,74 %
Mauvaises pratiques agricoles	9	1,56 %
Acte de malveillance	2	0,34 %
Présence de maladies (MRC + maladie noire)	68	11,75 %
Climat défavorable	197	34,02 %
Intoxication (sans constatation de mauvaise pratique agricole)	11	1,90 %
Blocage de ponte	3	0,52 %
Démoustication	2	0,34 %
Reine morte	1	0,17 %
Cas non élucidés	247	42,66 %

Le total de ces hypothèses (579) est supérieur au 380 cas constatés car pour un cas peut correspondre plusieurs hypothèses.

ANNEXE 2

Les intoxications des abeilles par les produits phytosanitaires : quelques généralités

Quand même il ait été régulièrement exploré, souvent d'ailleurs à l'occasion de graves incidents sur le terrain, ce thème est inépuisable : les effets toxiques s'expriment chez l'abeille de façons tellement diverses selon l'origine chimique du toxique certes, mais aussi selon le mode, le niveau et/ou la durée de l'exposition au toxique.

Les effets sur l'abeille peuvent être mortels à court ou à moyen terme à la suite d'une exposition à une dose unique, comme ils peuvent l'être à moyen terme pour de toutes petites doses répétées dans le temps.

Une dose unique ou la répétition de petites doses peuvent induire des effets qui sans être directement mortels, agissent sur des fonctions indispensables pour la survie de l'abeille : un exemple parmi ces effets dits sublétaux, est l'incapacité d'un retour au nid de l'abeille dont le sens de l'orientation ou les muscles de vol sont affectés par le toxique.

Le toxique peut être ramené à la colonie, et à court, moyen ou long terme, y exprimer sa toxicité sur certaines catégories d'abeilles et/ou sur le couvain, au point de déstabiliser la colonie, temporairement ou durablement, le cas échéant jusqu'à son extinction.

Si l'abeille est un insecte, il ne peut pour autant être dit que seuls les insecticides la menacent : les autres classes de produits phytosanitaires, et notamment les herbicides, fongicides, acaricides, peuvent également être redoutables, même pour des usages homologués.

Longtemps et en dépit des conclusions de certaines études apidologiques réalisées entre 1965 et 1985, l'intoxication ne pouvait être évoquée qu'en présence d'une forte mortalité dans et devant la ruche : encore fallait-il ensuite la confirmer par des résultats positifs de l'analyse des abeilles mortes ou de certaines matrices de la ruche, ce qui était loin d'être acquis d'avance !

Les mortalités brutales résultaient le plus souvent de l'usage de certains insecticides : organochlorés (lindane surtout), organophosphorés (parathion-méthyl, parathion, ...), carbamates (carbaryl), pyréthriinoïdes de synthèse (deltaméthrine, cyfluthrine, ...) ou de certains mélanges, comme certaines pyréthriinoïdes de synthèse + certains fongicides.

Ce n'est qu'en 2002, à l'issue du débat sur le Gaucho et ses effets sur l'abeille, que les milieux d'expertise concernés par l'évaluation scientifique des produits phytosanitaires et l'Administration, concernée par leur homologation et leur gestion, ont concédé que l'affaiblissement de la colonie suite à une intoxication, pouvait se concrétiser, selon leurs termes :

- en « **mortalité brutale** (phénomène soudain, observé de visu aux alentours des ruches) »
- mais aussi : en « **dépopulation importante** (pas ou peu d'abeilles mortes, mais plutôt des abeilles n'étant pas rentrées à la ruche) »

Et s'il est vrai que ces 2 expressions d'effets toxiques ne suffisent toujours pas à couvrir la gamme de tous les signes révélateurs de l'intoxication (effets sur le couvain ? effets sublétaux aux signes plus subtils ? raccourcissement de la durée de vie ? effets sur l'élevage ? effets à retardement ou dans la durée plus sournois ?), **il était déjà important de faire reconnaître que l'intoxication de la colonie pouvait s'exprimer autrement que par la forte mortalité devant et dans la ruche.**

Encore fallait-il disposer des outils qui permettent de mesurer ces *dépopulations* ...

Des compteurs d'abeilles ont été mis en œuvre dans certaines études épidémiologiques, mais leurs enregistrements se sont révélés inexploitable : à les croire, certaines colonies auraient perdu en 8 jours, toutes leurs abeilles, ce qui n'était manifestement pas le cas !! (quelques chercheurs se sont d'ailleurs proposés à développer de nouvelles approches du comptage d'abeilles mais rien de concret n'a abouti en 2004).

Et à supposer que ces compteurs aient été fiables, il aurait été difficile vu le prix unitaire de 4000 euros, d'en équiper un certain nombre de ruches d'une exploitation apicole, afin - le cas échéant - de prouver des « *dépopulations importantes* »

Si dans d'autres expériences, le déficit d'abeilles entre l'avant et l'après- intoxication a été évalué à partir des poids des abeilles présentes dans la ruche, très tôt le matin, il faut admettre que cette

façon de procéder est plutôt traumatisante pour la colonie et aussi trop fastidieuse, pour pouvoir envisager de l'appliquer sur un grand nombre de ruches avant et après une hypothétique intoxication.

Ne reste donc plus que l'œil avisé de l'apiculteur, qui pour peu qu'il soit rompu à l'exercice, peut donner une estimation assez reproductible de la force de la population. Ainsi a-t-il pu observer que les colonies d'abeilles se dépeuplaient en l'espace de 4 jours, au contact des fleurs de tournesols et maïs traités Gaucho.

Mais même si des études scientifiques ont confirmé entre temps la thèse des apiculteurs, il est toujours aussi peu probable qu'experts et fonctionnaires fassent confiance au sens de l'observation de l'apiculteur expérimenté.

N.B. : la dépopulation devrait pouvoir être révélée sur la base des déséquilibres qui nécessairement subsistent dans la colonie, après la perte de butineuses : l'absence d'une classe d'âges parmi les adultes, la proportion adultes par rapport à la surface du couvain, le rapport couvain operculé sur couvain ouvert, la présence de couvain refroidi, sont autant de critères parmi d'autres probablement, qui pourraient inspirer un protocole de mesure de la dépopulation.

Depuis une dizaine d'années, la montée en puissance de l'usage de l'imidaclopride (*Gaucho*) et ensuite du *fipronil* (*Régent TS*) – insecticides systémiques et persistants dans les végétaux comme dans différents compartiments de l'environnement – a été telle qu'il faut désormais envisager la contamination latente généralisée de l'environnement.

La colonie d'abeilles est susceptible de rencontrer tout au long de la saison des doses plus ou moins significatives de chacune de ces molécules ou de certains de leurs métabolites : les affaiblissements de la colonie qui en résultent, ne donnent généralement pas lieu à des mortalités apparentes, hormis dans certaines circonstances très particulières (notamment les poussières toxiques de semis s'accompagnant de très fortes mortalités).

Les pathologistes de formation, s'accordent à dire que des agents pathogènes peuvent jusqu'à un certain niveau être présents dans la ruche, sans que pour autant la maladie s'y exprime : il suffit alors que survienne un événement particulier, pour déclencher cette maladie (voir l'enchaînement des maladies chez le ver à soie par le Pr. C. Vago, membre de l'Institut) .

Parmi les facteurs déclenchant, on cite souvent, l'affaiblissement de la colonie à la suite d'une intoxication.

ANNEXE 3.

Les perles du bilan 2004

Délicat d'argumenter sur la base de ce *document*, si ce n'est qu'entre les rares lignes et au détour d'une colonne, la DGAI affiche une légèreté désarmante et une partialité choquante. Illustration :

➤ Quand le bilan évoque les maladies

Il est pour le moins inquiétant de constater que la DGAI tente d'expliquer des *mortalités brutales d'abeilles adultes* à partir de l'hypothèse des maladies et d'autant plus lorsqu'elle invoque ... les maladies du couvain.

Dans le 35 et le 72, respectivement 1 et 7 ruchers seraient concernés par des mortalités brutales, dont l'*unique* hypothèse de leur origine est celle des loques, maladies du couvain. Au bilan 2003, 17% des mortalités brutales était dû *uniquement* à la loque américaine !

La *maladie noire* est suspectée par la DGAI de causer des *mortalités brutales* et des *dépopulations massives*, ce qui annonce une méconnaissance totale de la symptomatologie.

Soit la *maladie noire* s'exprime sévèrement (très peu fréquent et lié à la présence d'un facteur déclenchant comme la miellée de sapin) auquel cas les abeilles mortes s'accumulent peu à peu dans le temps tant que dure la présence du facteur déclenchant devant la ruche : on ne peut alors parler de *mortalités brutales*.

Soit elle est bénigne : la présence de quelques dizaines de "petites noires" sur-excitées, chassées et se retrouvant par petit paquet devant la ruche ne répond à la définition de la DGAI de « *dépopulations massives : pas ou peu d'abeilles mortes, mais plutôt des abeilles n'étant pas rentrées à la ruche* ». Et d'autant moins que les "petites noires" ne peuvent s'éloigner de la ruche, dans la mesure où elles sont ... incapables de voler.

100% des ruches françaises sont infestées par le *varroa*, certes à des degrés divers, le cas échéant accompagnés de la *présence de virus dont le pouvoir pathogène sur l'abeille est loin d'être établi*. Comme aucun référentiel n'existe, l'appréciation de l'impact de la parasitose sur l'équilibre de la colonie soumis à *varroa*, devient affaire très subjective. Nonobstant, le bilan 2003 de la DGAI est formel : *18 cas de dépopulation massive en France due à la varroase* ! Est-il approprié d'évoquer la *dépopulation massive* eu égard de la symptomatologie de la *varroase* ?

Ces maladies qui ont parfois beau dos pour expliquer des dépopulations massives.

Nous avons vu toute la difficulté qui se présente à l'apiculteur pour faire reconnaître la *dépopulation* de la ruche. En outre, si cette *dépopulation* résulte d'une intoxication, les niveaux toxiques sont souvent trop bas pour être détectés par les capacités analytiques courantes.

Aussi quand un apiculteur sollicite le *réseau DGAI*, avec l'ASA et la DDSV comme interlocuteurs, afin de constater un cas de *dépopulation*, il peut être assuré que le problème sera traité dans la plupart des cas sous l'angle de la maladie. Il y a une probabilité assez forte pour que les résultats de l'examen pathologique soient positifs

° Dans la mesure où il est bien rare de ne pas trouver dans l'abeille - adulte et/ou couvain - ci ou, là quelques spores ou quelques fractions virales, il faut craindre que leur détection, aux yeux de certains empiriques, ne signifie automatiquement : la maladie.

Une récente étude menée par une équipe de l'Université de Montpellier (M. Bergoin, M.E.Colin,

L. Gauthier, et autres) nous apprend notamment que **sur 73 ruchers a priori sains**, répartis à travers la France, **67 ruchers étaient infectés par au moins 3 virus distincts**.

Aussi à quoi bon suspecter la maladie noire dans 8 dépopulations du Gers en juillet 2004, si les analyses AFSSA (d'ailleurs toujours en souffrance en octobre !) ne pourront même pas conclure au cas où le virus était détecté, si la maladie s'exprimait ou s'il s'agissait d'une infestation banale.

° La contamination généralisée à des niveaux très bas, de l'environnement de la ruche par des toxiques peut être un facteur déclenchant de certaines maladies : la fragilisation de l'organisme de l'abeille ou de l'organisation de sa colonie, peut résulter en une moindre résistance vis à vis des maladies, dont la ruche contient les germes pathogènes respectifs.

Des signes cliniques de la maladie peuvent se manifester à l'occasion d'un affaiblissement consécutif à une intoxication rampante (toxicité chronique, effets sublétaux)

➤ Quand le bilan cite : médicaments et pratiques apicoles

L'Apistan, une des trois formulations autorisées pour lutter contre varroa, semble avoir causé selon le bilan 2003, une *mortalité brutale* dans 2 ruchers français, par ce que "non efficace" ! Déjà que la varroase ne peut provoquer des *mortalités brutales*, au sens évoqué par les auteurs de la définition, on ne voit pas comment un des acaricides les mieux tolérés par l'abeille pourrait le faire !

Nous avons remarqué que les médicaments dûment autorisés (Apistan, Apivar, Apiguard) pouvaient réserver des mauvaises surprises, autres que celle de coûter horriblement cher. De là à suggérer que des apiculteurs, à bout de solution, fassent appel au parathion-méthyl pour combattre varroa (3 cas en 2003 !), qui à lui seul a décimé au cours de ces 40 dernières années, des centaines de milliers de ruches ...

➤ Au sujet du climat défavorable, le bilan souffle le chaud et le froid.

Après les *maladies*, mais avant les *pratiques apicoles*, le *climat défavorable* est N°2 des hypothèses sur l'origine des *mortalités brutales* et des *dépopulations massives* dans nos ruchers !

Durant l'hiver 2003-04, sale temps pour seulement quelques ruches des Alpes de Haute Provence : une *mortalité massive* dans 3 ruchers, représentant quelques dizaines de ruches. A moins qu'il ne se soit agi d'un phénomène de micro-climat, mais comment les autres ruches de ces régions alpines ont-elles pu être préservées ?
Même interrogation pour l'Hérault, où seul 7 ruchers se trouvent dépeuplés pour cause de *climat défavorable* : comment fait-on d'ailleurs pour constater une *dépopulation* en plein hiver ?

En été 2004, dans le Vaucluse : 3 ruchers présentent de *fortes mortalités*. Pour un rucher : ce devrait être la faute au *climat défavorable* (vu le coin et la période : trop chaud ?) ; pour le 2^{ième} : le climat est soupçonné, mais on considère l'affaire comme "non-élucidée" ; pour le 3^{ième} : aucune hypothèse ne peut être émise, et on déclare logiquement le cas : "non élucidé" !

Les étés provençaux si défavorables aux colonies, au point ... d'en décimer ? A se demander de quel miracle il tient, que des centaines de milliers de ruches s'y sont malgré tout maintenues depuis des lustres.

Avril 2004 dans la Meuse, des *mortalités massives* sont constatées dans 4 ruchers. La cause est toute désignée : *climat défavorable*. Probablement s'agira-t-il là d'un problème de *famine*, que l'apiculteur avisé évitera.

Il est vrai qu'en avril, les réserves hivernales de la colonie peuvent être très diminuées et que le temps en cette fin d'hiver / début printemps, n'est pas nécessairement propice aux floraisons et au butinage. Qui plus est, la colonie peut déjà avoir redéployé son nid de couvain, nécessitant d'autant plus de "nourriture".

➤ Quant aux hypothèses autres ...

Quand pour le mois de juillet 2004, "*le blocage de la ponte, dû à un excès de miel*" est désigné comme raison unique d'une dépopulation dans le Loir-et-Cher, voire est invoqué pour expliquer les *mortalités brutales* dans 2 ruchers du Loiret, l'apiculteur désespère de la DGAI. A quoi bon lui avoir montré, expliqué, commenté fin juillet 1998, dans une zone alors encore plutôt préservée de la poisse des intoxications sur tournesol (Sud-Vendée), ce que signifiait la vraie miellée de tournesol : plus de 100 kg de miel et de nectar, répartis sur corps de ruche et dans les 5-6 hausses. Si le blocage de la ponte, avec un nid de couvain cantonné à 2 petits ronds, était systématique, cela n'empêchait pas toutes les ruches de "*mousser d'abeilles à l'ouverture*".

Pour clore cette liste non-exhaustive des délires empiriques et délatatoires, citons ce cas du bilan 2004, où dans une ruche varoise, des *mortalités brutales* sont attribuées à ... une « *reine morte* ». Sachant que des centaines de milliers de reines sont mortes anonymement au cours de cette année 2004, la DGAI aurait pu interroger sur l'unicité du cas : sa quête l'aurait convaincue de ne pas se faire le rapporteur d'une belle farce.

ANNEXE 4

AFSSA/ Sophia-Antipolis : faux-frère de l'apiculture ?

Pour l'exploitation des relevés de son *réseau DGAI de surveillance des troubles de l'abeille, liés à l'usage des produits phytosanitaires*, la DGAI a fait appel à AFSSA/ Sophia-Antipolis et au Groupe Abeilles de la Comtox.

Les 2 structures traitent régulièrement et à des titres différents, de la "*relation abeille-pesticide*" mais en plus AFSSA s'est traditionnellement toujours penchée sur les maladies apiaires.

L'ancienne Unité Abeilles du CNEVA/ Nice, qui a rejoint AFSSA depuis sa constitution, a toujours eu tendance à s'accaparer de tout domaine apicole, qui offrait quelque opportunité, et notamment :

- la pathologie apicole (maladies + intoxications) : des examens de routine à la demande des apiculteurs, mais aussi des études ciblées à la demande des industriels, ou des recherches plus fondamentales à la demande de sa structure de tutelle, AFSSA
- l'épidémiologie et autres enquêtes prospectives
- la recherche de contaminants dans les produits de la ruche, mais aussi la caractérisation des produits de la ruche
- l'expertise dans différentes commissions françaises (Groupe Abeilles et ses sous-groupes, CST, AFPP, ...)

Nous noterons aussi l'implication de AFSSA dans la formation de l'Agent Sanitaire Apicole (ASA). La vision de AFSSA sur la pathologie apicole est généralement en retrait des évolutions et des connaissances récentes que ce soit au titre des maladies des abeilles, qu'au titre des intoxications. Le fait que l'ASA n'ait pas de connaissances particulières en matière d'intoxications, est probablement dû au fait que le cours de pathologie apicole assuré par AFSSA, n'a jamais consacré le temps et surtout l'attention qu'il convenait d'y consacrer

Est-ce par ce qu'elle a voulu trop régenter, mais fait est que AFSSA/ Sophia-Antipolis n'a souvent fait les choses qu'à moitié :

- **le ratage complet d'une importante étude épidémiologique (qui pendant 3 ans, a tenu les apiculteurs du Centre-Ouest en haleine),**
- **son incapacité à évaluer les indices annonciateurs de problèmes apicoles majeurs (intoxications, virologie apicole, stratégies de lutte contre varroa et loques),**
- **une expertise trop souvent impertinente, menée par des gens inexpérimentés.**

Si les apiculteurs sont nombreux à ne plus pouvoir se satisfaire des réponses que AFSSA/ Sophia-Antipolis apporte à leurs problèmes, ils sont au moins aussi nombreux à s'interroger sur ses relations avec les industriels, et plus particulièrement avec Bayer, propriétaire de l'imidaclopride et de la clothianidine.

Il y a des raisons pour s'interroger ...

- Le *1st European Conference of Apidology* (Udine, Italie), s'est tenu en septembre 2004, sponsorisé notamment par Bayer Animal Health (département santé animale de Bayer). Il devrait se prolonger sur la constitution de quelque chose qui pourrait s'appeler : la *Société Apidologique Européenne*. C'est en tout cas le vœu exprimé par ICPBR, IBRA et Apimondia, toutes des structures internationales à vocation apicole, et aussi toutes fortement inféodées aux multinationales de l'agrochimie les plus importantes.

A cette conférence d'Udine, l'équipe de AFSSA a présenté à la décharge du Gaucho, une étude menée en 2000 – mais 'revisitée' en 2004 dans des conditions douteuses -, alors même que cette étude avait été poliment évacuée par la Commission des Toxiques, dans son avis sur le Gaucho en mai dernier (« (...) *compte tenu du caractère limité des études expérimentales de AFSSA* ... »).

Un groupe de réflexion de vétérinaires spécialistes de la pathologie apicole, coordonné par J.M.Barbançon, probablement lassé de voir AFSSA persister à Udine, a publié le 25.10.04 sur le site www.apiculture.com ses commentaires sur cette étude : après avoir relevé erreurs et incohérences diverses, il invalide les conclusions de AFSSA

Malgré tout, AFSSA publiera son étude dans « *Pest Management Science* » sous le titre : « *Experimental study on the toxicity of imidacloprid given in syrup to honey bee (Apis mellifera) colonies* » by Jean-Paul Faucon, Clément Aurières, Patrick Drajnudel, Magali Ribière, Anne-Claire Martel, Sarah Zeggane, Marie-Pierre Chauzat and Michel FA Aubert.

« *Pest Management Science* » est le magazine scientifique dont le © est détenu par SCI = Society of Chemical Industry

- AFSSA/ Sophia-Antipolis participe au 8^{ième} *Symposium ICPBR* à Bologna (sept.2002). (*International Committee for Plant-Bee Relationships*)

Une équipe d'apidologues italiens y présente une étude qui démontre la contamination des environs d'un chantier de semis par des poussières de semis de maïs traité Gaucho, et la menace subséquente pour les ruches sur zone.

Quelques semaines plus tard, le responsable de l'Unité Abeilles de AFSSA, M. Faucon signe un rapport d'expertise, demandée par le Juge Guary dans le cadre de l'enquête sur les mortalités dans quelques milliers ruches du Sud-Ouest au printemps 2002 : M. Faucon atteste que les niveaux de fipronil et de sulfone retrouvés dans les abeilles suffisent à expliquer ces mortalités, mais se garde bien de poser la question de savoir d'où venaient des quantités de toxiques aussi anormalement fortes.

A partir du seul rapport, envoyé en janvier 2003 aux parties civiles soit 9 mois après les faits, et qui révéla la présence de fipronil sur les abeilles, de nombreux apiculteurs ont eux aussitôt fait le rapprochement avec les poussières de semis.

AFSSA qui détenait dès septembre/ octobre 2002 deux clefs de l'énigme, n'a pas compris ou n'a pas jugé utile de sonner l'alarme.

Au printemps 2003, c'était à nouveau l'hécatombe dans de nombreux ruchers du Sud-Ouest et de Vendée : les abeilles prélevées étaient mortellement chargées de fipronil ! AFSSA a une responsabilité certaine dans cet hécatombe du printemps 2003.

A plusieurs reprises au cours de ces dernières années, l'AFSSA s'est trouvée détentrice exclusive d'enseignements du terrain cruciaux :

- les poussières de semis (contamination des environs des chantiers de semis/2002),
- l'enquête épidémiologique en Poitou-Charentes (affaiblissement des ruches/96-99),
- l'enquête prospective CST (contamination généralisée de l'environnement en sortie de l'hiver et avant semis de printemps, par imidaclopride et fipronil/2002-03)

Quand AFSSA est incapable de tirer les conclusions adéquates de ces enseignements du terrain, ou n'a pas la latitude ou le sens des responsabilités pour avertir qui de droit (Comtox, AFSSA, AESA) des conclusions susceptibles de nuire gravement à l'homme, à la faune non-cible et à l'environnement, il est vain de charger AFSSA d'exploiter des réseaux tels le RESATA ou le réseau DGAI de la surveillance des troubles de l'abeille.

➤ AFSSA /Sophia-Antipolis dans l'ICPBR et l'IAHAC.

AFSSA /Sophia-Antipolis est un participant régulier des colloques internationaux ICPBR (*International Committee for Plant-Bee Relationships*), sponsorisés exclusivement par les agrochimistes, qui d'ailleurs fournissent environ 35% de son audience.

L'ICPBR/ Bee Protection Group, se réserve traditionnellement à l'étude de l'interaction 'abeilles – plantes' et plus particulièrement, comme son nom l'indique : à la protection de l'abeille exposée aux produits phytosanitaires (réseaux de surveillance des intoxications, évaluation du risque, méthodologie, ...)

Lors de son dernier symposium de Bologne (sept.2002), les membres de l'ICPBR pressés par Bayer (France et USA), ont pris la mesure du mauvais temps qui soufflait sur les nouvelles générations d'insecticides, et ont décidé de la création d'un nouveau groupe interne à l'ICPBR : IAHAC (*International APIS Health Assessment Committee*).

Se consacrant donc à l'évaluation de la santé de l'abeille, ce comité est constitué de 'scientifiques' qui ont en commun d'être reconnus comme des valeurs sûres de l'ICPBR et d'être du reste spécialistes de toutes disciplines ... hormis les maladies apiaires, étant entendu que Mme Chauzat (AFSSA) et M. Aubert (AFSSA) qui en sont des membres, ne sont vraiment pas des pathologistes de l'abeille.

Autant comprendre que l'ICPBR s'est doté de moyens qui, loin d'appartenir à ses champs d'intéressement classique et de compétence réelle, doivent soulager les produits phytosanitaires, en insistant du côté des maladies des abeilles.

Lorsque l'IAHAC convoque ses membres à la réunion semestrielle de Bologne, et d'où que l'on vienne (Canada, USA, Argentine, Allemagne, UK, France, etc.) : c'est Bayer qui régale, l'IAHAC n'ayant pas des moyens de financement propres !!

Aussi cherche-t-il pour son 'fonctionnement' des fonds publics, excellents pour masquer sa totale dépendance des industriels.

Pour ce faire, il y a eu ces dernières semaines un lobbying intense sur M. Joseph Daul, Président de la nouvelle Commission de l'Agriculture au Parlement Européen : c'est M.Thyboust, Directeur des Affaires Publiques de Bayer-France, qui organise la toile à tisser autour de M.Daul, en direct ou par l'intermédiaire de personnalités françaises très en vue !! Il propose de découvrir les causes de mortalité, à travers 2 thématiques : « 1° : *les maladies de l'abeille* ; 2° : *les bonnes pratiques apicoles*, sujet actuellement un peu tabou au sein du monde apicole » !

Si ces bonnes pratiques apicoles que l'IAHAC veut promouvoir, consisteraient notamment à promouvoir l'usage de 'radionics' et autres pratiques radiesthésiques comme la panacée du lutte contre le varroa (voir sur www.apishealth.org , site de l'IAHAC) l'apiculteur comprend pourquoi ces gens sont persuadés que l'apiculture est victime de ses pratiques : les apiculteurs n'ont décidément rien à échanger avec ces gens !

Or AFSSA fait partie de l'IAHAC, sans doute par dévouement, mais pour qui ?

Par ses communications à la presse et ses études rejetées par les spécialistes, AFSSA/ Sophia-Antipolis se spécialise dans la négation des effets toxiques de Gaucho/ Régent TS et tente d'égarer les apiculteurs dans la soupe primitive de la thèse multifactorielle, chère à la DGAI et aux industriels.

Seraient-ils tombés dans un conflit d'intérêts ?

Les exemples flagrants de ses erreurs et ses errances scientifico-politiques se multiplient, et finiront tôt ou tard par porter l'opprobre sur son Agence de tutelle : AFSSA